Extrait du CGT ARLES
https://cgtarles.fr/spip.php?article282

Elections dans les Très Petites Entreprises : c'est maintenant !

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2012

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Enjeux et mode d'emploi...

Info du 5 décembre : la CGT obtient un report de 5 jours de la fin du scrutin, soit le 17 décembre !

Présentation et enjeux : Du 28 novembre au 12 décembre, 4 millions et demi de salariés des Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés), vont avoir le droit, pour la première fois, le droit de voter, comme tous les autres salariés du pays, de voter pour l'organisation syndicale de leur choix. 4 millions et demi de salariés, soit un salarié sur 5, dont 4 444 sur Arles, travaillant dans de petits commerces, des garages, dans des restaurants, des assistantes maternelles, des aides à domicile, les salariés de l'artisanat, les apprentis....bref,... ***Lire la suite sur le fichier joint***

conférence de presse 26.11.12

Comment ça marche ? : ...Les électeurs ne se déplacent pas dans des bureaux de vote, mais ont le choix entre le vote par correspondance et le vote électronique. Vote par correspondance : système classique de double enveloppe. Les plis parvenus au-delà du 17 décembre ne seront pas pris en compte. Vote électronique : l'électeur doit se connecter sur le site internet précédent et se munir de ses codes d'accès (identifiant et mot de passe), lesquels figurent sur le matériel de vote. Le vote est anonyme. L'employeur doit laisser le salarié qui le souhaite voter sur le lieu de travail et pendant les heures de travail. Les salariés recevront chez eux le matériel de vote et les programmes des syndicats, du 15 au 28 novembre 2012... ...Un site internet spécifique est mis en place par la CGT : www.tpe2012.cgt.fr

Durant le scrutin, l'Union Locale CGT d'Arles, pendant ses heures d'ouverture, mettra à disposition des salariés qui le souhaitent un ordinateur avec accès à internet, pour pouvoir voter. ***En savoir plus en cliquant sur le fichier joint :***

dossier "mode d'emploi" 26.11.12

Lien avec le site officiel pour procéder au vote : www.electiontpe.travail.gouv.fr On y constate pour le moment de sérieux dysfonctionnements ; ne pas hésiter donc à voter par correspondance, si vous avez toutefois reçu le matériel nécessaire !

Voir l'article de la Provence (28.11.12) sur la conférence de presse donnée par l'Union Locale CGT d'Arles le 26 novembre (fichier joint)

la Provence 28.11.2012

Voir l'article de la Marseillaise (29.11.12). Fichier joint.

La Marseillaise 29.11.2012

Copyright © CGT ARLES